



Société spécialisée dans le recouvrement de créances

Par **bidoudidou**, le **28/08/2009** à **10:08**

Bonjour, rn rn Début 2003 j'ai contracté un emprunt auprès d'une banque. En juillet 2003 j'ai été licencié et j'ai retrouvé un emploi à l'étranger (Canada). rn Sans rentrer dans des longs détails, ma situation financière de l'époque ne me permettait plus de rembourser la banque. rn En 2004 j'ai reçu à mon adresse à l'étranger une convocation au Tribunal. Je me suis déplacé spécialement en France pour cette convocation. rn Lors de l'audience l'avocat de la banque n'avait pas le dossier et l'affaire a donc dû être reportée. Je n'ai pas pu me déplacer pour cette 2nde audience et j'ai envoyé un courrier explicatif au Président du Tribunal. rn Entretemps j'ai déménagé dans un autre état et je n'ai plus eu de nouvelles. rn De retour en France, je constate bien sûr que je suis fiché au FICP. rn rn Courant août 2009 je reçois 3 appels de la SOFRACO (mon nom et mon portable étant sur internet) relatif à cette dette et me demandant de les rappeler pour une solution amiable avant règlement judiciaire. rn rn Je sais que je suis en tort mais je ne sais pas quoi faire. Merci pour vos conseils

Par **Erwann II**, le **01/09/2009** à **00:46**

Bjr, rn rn ils ont dû obtenir un titre exécutoire en votre absence. rn rn Prenez contact avec eux pour évoquer le problème. Vous pouvez tout régler, régler par échéances. rn rn La meilleure solution pour évacuer la dette est de faire une transaction, vous mettez une somme significative sur la table, et il vous font une remise de dette pour le reste.